

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1197

17 mai 2008

### SOMMAIRE

AB 3 S.A. ....	57422	EURX Central European Investment S.à r.l. ....	57454
Advent Mango 1 .....	57417	EURX Delta Investment S.à r.l. ....	57451
Advent Mango 2 .....	57421	EURX Gamma Investment S.à r.l. ....	57452
Advent Mango 3 .....	57421	EURX HRE Investment S.à r.l. ....	57453
Advent Mango 4 .....	57421	EURX Joseph II Investment S.à r.l. ....	57452
Advent Mango 5 .....	57422	EURX Kons Investment S.à r.l. ....	57454
Advent Mango 6 .....	57422	EURX Route d'Arlon Investment S.à r.l. ....	57453
Advent Mango 7 .....	57423	EURX Russia Investment S.à r.l. ....	57443
Alma Europe .....	57453	Falck Energy S.A. ....	57424
American Express Alternative Investment Fund (Lux) .....	57417	Finholding S.A. ....	57451
Aprovia Finance G&T .....	57437	Flodrive UK V2 (General Partner) S.à r.l. ....	57424
Aprovia Finance, S.à r.l. ....	57438	Groupe Adeo & Cie Valadeo .....	57444
Aprovia Finance, S.à r.l. ....	57438	Iddi Fix S.à r.l. ....	57455
Aprovia Luxembourg Groupe Usine Nouvelle .....	57436	IHV Invest Sarl .....	57441
AWI, S.à r.l. société unipersonnelle à responsabilité limitée .....	57436	Insight PlateSpin S.à r.l. ....	57440
Bac .....	57418	IW Investments S.A. ....	57439
BCEF Investments II S.A. ....	57435	Lage Holding (Luxembourg) S.à r.l. ....	57412
Bercopa S.A. ....	57437	Leroy Merlin Participations & Cie Valaction .....	57444
Best-Sellers Luxembourg S.A. ....	57451	MEIF II Germany Holdings S. à r.l. ....	57438
Best-Sellers Luxembourg S.A. ....	57455	Munus Estate S.A. ....	57423
Best-Sellers Luxembourg S.A. ....	57455	Orbi Invest S.A. ....	57454
BMO Nesbitt Burns Trading Corp S.A. ....	57412	Riviera Invest und Services S.A. ....	57439
CFC Reinsurance S.A. ....	57423	Schroder Matching Plus .....	57443
Cristal Red S.à r.l. ....	57435	Sesa S.A. ....	57456
CS Catwalk-Showroom S.à r.l. ....	57410	Smurfit Luxembourg Finance S.à r.l. ....	57439
CWS N.V. Luxembourg Branch .....	57456	Strategic Solutions .....	57418
Denovo Holdings .....	57437	The Hill S.à r.l. ....	57436
Diversified Growth Company en abrégé D.G.C. ....	57440	Valbonne I .....	57450
Dwilling Investments S.A. ....	57424	Vistra (Luxembourg) S.à r.l. ....	57452
Energy and Infrastructure Management S.à r.l. ....	57437	VP International Holding S.A. ....	57435
EURX Antalya Investment S.à r.l. ....	57450	Zais Ucits .....	57440

**CS Catwalk-Showroom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6212 Consdorf, 20, rue Hicht.

R.C.S. Luxembourg B 138.004.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, den zehnten April.

Vor Uns Maître Jean SECKLER, Notar mit Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

## IST ERSCHIENEN:

Frau Mina EL HARIRY, Kauffrau, geboren am 18. Mai 1968 in Casablanca, Marokko, wohnhaft in 20, rue Hicht, L-6212 Consdorf.

Welche Komparentin den unterzeichneten Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Organisation und Durchführung von Messen, Ausstellungen, Spezialmärkten, Festival- und Marketingveranstaltungen sowie diesem Zweck dienende Beratungen.

Weiterer Zweck der Gesellschaft ist der Import und Export von sowie der Handel mit Textilien und Waren aller Art.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Desweiteren kann die Gesellschaft alle Tätigkeiten kommerzieller, finanzieller, mobiliarer, immobilärer oder sonstiger Art ausüben, soweit sie dem Gesellschaftszweck dienlich oder nützlich sind.

Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen im In- und Ausland errichten.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.**Art. 4.** Der Name der Gesellschaft ist "CS CATWALK-SHOWROOM S.à r.l.".**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Consdorf.

Er kann an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils ein hundert fünf und zwanzig Euro (125,- EUR).**Art. 7.** Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt ist.**Art. 8.** Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.**Art. 9.** Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschaftern an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

**Art. 10.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschaftern.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.**Art. 12.** Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

**Art. 13.** Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

**Art. 14.** Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 16.** Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

**Art. 17.** Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Einsicht zur Verfügung.

**Art. 18.** Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 19.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

**Art. 20.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Alle Anteile wurden gezeichnet und vollständig in bar eingezahlt durch Frau Mina EL HARIRY, vorgeannt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem unterzeichneten Notar, welcher dies ausdrücklich bestätigt, durch einen entsprechenden Beleg bewiesen wurde.

#### *Gründungskosten*

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr achthundertfünfzig Euro (850,- EUR).

#### *Beschlüsse der einzigen Gesellschafterin*

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat die einzige Gesellschafterin welche das gesamte Kapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Zur Geschäftsführerin auf unbestimmte Zeit wird ernannt:

Frau Mina EL HARIRY, vorgeannt.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber rechtskräftig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin.

2.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in 20, rue Hicht, L-6212 Consdorf.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar hat die Komparentin daraufhingewiesen, dass die Gesellschaft zwecks Ausübung der vor genannten Tätigkeit gegebenenfalls im Besitz einer seitens der zuständigen Behörden ausgestellten Ermächtigung sein muss. Die Komparentin bestätigt ausdrücklich diesen Hinweis erhalten zu haben.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorhergehenden an die Komparentin, hat dieselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: EL HARIRY - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 avril 2008, Relation GRE/2008/1711. — Reçu soixante deux euros et cinquante cents 0,50 %= 62,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 23. April 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008056043/231/108.

(080062229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

**BMO Nesbitt Burns Trading Corp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 87.556.

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration de la Société BMO Nesbitt Burns Trading Corp. S.A. en date du 29 septembre 2005 que les Administrateurs ont pris la décision suivante:

- M. Peter Hinman, né le 24 mai 1958, à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 3 Times Square, New York, New York 10036, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé avec effet immédiat à la fonction d'administrateur de catégorie A de la Société.

Son mandat d'administrateur de catégorie A expirera lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle de la Société qui approuvera les comptes au 31 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BMO NESBITT BURNS TRADING CORP. S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055221/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03580. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Lage Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 138.032.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the tenth day of April.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Fourth Portfolio Holding Jersey Limited, having its registered office at Rathbone House, 15 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 1RB, Channel Islands,

here represented by Mr Alex van Zeeland, private employee, residing professionally at L-5367

by virtue of a proxy given on April 3, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which it has an direct or indirect interest any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation is anticipated to purchase direct interest in European properties, participate in equal or similar companies and to act as a platform for the pooling of various European property investments. Within these limits the corporation may carry out all business and tasks necessary or useful in order to fulfil this purpose.

In all the operations indicated here above, as well as in its whole activity, the company will remain within the limits established by the law.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Lage Holding (Luxembourg) S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office is established in Schuttrange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EURO) represented by TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1.- EURO) each, all subscribed and fully paid-up.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager (s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2008.

*Subscription - Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said appearing party, represented as stated here above, declares to subscribe for the twelve thousand five hundred (12,500) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of twelve thousand five hundred euro (12.500.- EUR).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (1.500.- EUR).

*Resolutions of the sole shareholder*

- 1) The Company will be administered for an unlimited period by the following managers:
  - Mrs Michelle Marie Carvill, private employee, born in Down (Ireland) on November 26, 1966, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange;
  - Mr. Alex van Zeeland, private employee, born in S-Gravenhage (The Netherlands) on October 16, 1970, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.
- 2) The address of the corporation is fixed at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Fourth Portfolio Holding Jersey Limited, une société ayant son siège social à Rathbone House, 15 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 1RB, Channel Islands,

ici représentée par Monsieur Alex van Zeeland, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 3 avril 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:



**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, qui pourraient être utiles pour l'accomplissement de son objet.

La société est destinée à acheter des intérêts directs dans des propriétés européennes, à prendre des participations dans des sociétés similaires ou semblables et agir en tant que plate-forme pour la mise en commun de divers investissements européens. Dans ces limites, la société peut agir en vue de mettre en œuvre et réaliser toutes les actions nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de son objet.

Dans toutes les opérations indiquées ci-dessus, ainsi que pour toutes ses activités, la société restera dans les limites prévues par la loi.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: "Lage Holding (Luxembourg) S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Schuttrange.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11** . La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

#### *Souscription et paiement*

La partie comparante précitée, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, représentée comme dit, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces à concurrence d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500.- EUR).

#### *Décision de l'associée unique*

1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée illimitée:

- Madame Michelle Marie Carvill, employée privée, née à Down (Irlande) le 26 novembre 1966, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange,
- Monsieur Alex van Zeeland, employé privé, né à S-Gravenhage (Pays-Bas) le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.



DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. van Zeeland, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 avril 2008, LAC/2008/15182. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 25 avril 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008056537/220/2.

(080062891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2008.

**American Express Alternative Investment Fund (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.921.

Faisant suite à l'assemblée générale du 14 avril 2008, sont re-nommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale de 2009:

Robert M. Friedman, Vesey Street, 22nd Floor, 200 NY 10285 New York USA

John Calverley, Buckingham Palace Road, 60 SW1QORU London, United Kingdom

Jean-Claude Wolter, rue Carlo Hemmer, 4, L-1734 Luxembourg, Luxembourg

John Banks, Bridgewater (IOM) Limited PO282 IM 99 2DR, Douglas, Isle of Man

Gaillard Schmidt, Vesey Street, 22nd Floor, 200 NY10285 New York, USA

Joseph W. Hardiman, Vesey Street, 22nd Floor, 200 NY10285 New York, USA

Est renommée réviseur d'entreprises:

Ernst & Young SA, Parc d'activité Syrdall, 7, L-5365 Munsbach, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008055224/1229/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05139. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Advent Mango 1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 335.313,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 115.783.

*Extrait des décisions des associés prises en date du 8 avril 2008*

- 1) La démission de M. Russell Perchard comme gérant B de la société, a été acceptée.
  - 2) La démission de M. Pascal Leclerc comme gérant B de la société, a été acceptée.
  - 3) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 4 novembre 1968 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant B, pour une période illimitée.
  - 4) Monsieur Andreas Demmel, employé privé, né le 11 avril 1969 à München (Allemagne), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant B, pour une période illimitée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Advent Mango 1*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008055248/1649/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07987. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Strategic Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 96.779.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de STRATEGIC SOLUTIONS (la «Société») tenue le 26 février 2008, a décidé de réélire, pour une durée d'un an les administrateurs suivants:

- Monsieur Noel Fessey au poste de Président de la Société;
- Monsieur Jacques Elvinger au poste d'Administrateur de la Société;
- Monsieur Gary Janaway au poste d'Administrateur de la Société; et
- Monsieur Andreas Koester au poste d'Administrateur de la Société.

En conséquence, le Conseil d'administration se compose comme suit jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2009:

- Noel Fessey, Managing Director, Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Jacques Elvinger, Partner, Elvinger, Hoss & Prussen, 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Gary Janaway, Director, Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Andreas Koester, Multi-Asset Product Manager, Schröder Investment Management Limited, 31 Gresham Street, Londres EC2V 7QA, Royaume-Uni.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 26 février 2008 a également nommé le réviseur d'entreprises suivant jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2009:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

*Pour Strategic Solutions*

Gary JANAWAY

*Director*

Référence de publication: 2008055359/4369/33.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04108. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Bac, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 137.992.

STATUTS

L'an deux mille huit, le quatorze avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Louis Antoine OBACZ, expert-comptable, né à Hayange, (France), le 25 octobre 1951, demeurant à F-57100 Thionville, 1, place de la Gare.

2) Monsieur Jean-Sébastien OBACZ, employé privé, né à Algrange, (France), le 7 août 1975, demeurant à F-57100 Thionville, 34, rue de la Tour.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

### **Titre I<sup>er</sup> .- Objet - raison sociale - durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "BAC", (ci-après la "Société").

**Art. 3.** La Société a pour objet l'exécution de tous travaux d'expertises comptables, fiscales, économiques et financières, de tous mandats d'organisation technique, administrative et commerciale, et plus généralement l'exécution de tous services se rapportant directement ou indirectement à l'exercice de la profession d'expert comptable, tels que ces services sont exercés par les membres de l'Ordre des Experts Comptables au Luxembourg.

La Société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

### **Titre II.- Capital social - parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

1) Monsieur Louis Antoine OBACZ, expert-comptable, demeurant à F-57100 Thionville, 1, place de la Gare, (France), cinquante et une parts sociales . . . . .	51
2) Monsieur Jean-Sébastien OBACZ, employé privé, demeurant à F-57100 Thionville, 34, rue de la Tour, (France), quarante-neuf parts sociales . . . . .	49
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV.- Dissolution - liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### **Disposition transitoire**

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

#### *Libération de parts sociales*

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
- 2.- L'assemblée désigne Monsieur Louis Antoine OBACZ, expert-comptable, né à Hayange, (France), le 25 octobre 1951, demeurant à F-57100 Thionville, 1, Place de la Gare, comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: OBACZ; OBACZ; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 avril 2008. Relation GRE/2008/1748. — Reçu soixante-deux euros et cinquante cents 0,50%= 62,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008056072/231/118.

(080061828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

**Advent Mango 2, Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 138.756,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 115.784.*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 8 avril 2008*

- 1) La démission de M. Russell Perchard comme gérant B de la société, a été acceptée.
  - 2) La démission de M. Pascal Leclerc comme gérant B de la société, a été acceptée.
  - 3) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 4 novembre 1968 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant B, pour une période illimitée.
  - 4) Monsieur Andreas Demmel, employé privé, né le 11 avril 1969 à München (Allemagne), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant B, pour une période illimitée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Advent Mango 2*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008055250/1649/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07989. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Advent Mango 3, Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 88.372,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 115.785.*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 8 avril 2008*

- 1) La démission de M. Russell Perchard comme gérant B de la société, a été acceptée.
  - 2) La démission de M. Pascal Leclerc comme gérant B de la société, a été acceptée.
  - 3) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 4 novembre 1968 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant B, pour une période illimitée.
  - 4) Monsieur Andreas Demmel, employé privé, né le 11 avril 1969 à München (Allemagne), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant B, pour une période illimitée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Advent Mango 3*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008055252/1649/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07991. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Advent Mango 4, Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 70.100,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 115.786.*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 8 avril 2008*

- 1) La démission de M. Russell Perchard comme gérant B de la société, a été acceptée.
- 2) La démission de M. Pascal Leclerc comme gérant B de la société, a été acceptée.
- 3) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 4 novembre 1968 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant B, pour une période illimitée.
- 4) Monsieur Andréas Demmel, employé privé, né le 11 avril 1969 à München (Allemagne), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant B, pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Advent Mango 4*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008055255/1649/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07992. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080061552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**AB 3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 1, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 114.050.

—  
EXTRAIT

Il résulte du courrier du 08.02.2008 la démission de M. ABRAMO Pascal de son mandat d'administrateur de la société AB 3 S.A., 1, rue du Commerce, L-3450 DUDELANGE.

Référence de publication: 2008055294/2543/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04359. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080061381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Advent Mango 5, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 93.269,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 115.787.

—  
*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 8 avril 2008*

- 1) La démission de M. Russell Perchard comme gérant B de la société, a été acceptée.
- 2) La démission de M. Pascal Leclerc comme gérant B de la société, a été acceptée.
- 3) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 4 novembre 1968 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant B, pour une période illimitée.
- 4) Monsieur Andreas Demmel, employé privé, né le 11 avril 1969 à München (Allemagne), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant B, pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Advent Mango 5*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008055256/1649/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07994. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080061550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Advent Mango 6, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 81.016,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 115.788.

—  
*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 8 avril 2008*

- 1) La démission de M. Russell Perchard comme gérant B de la société, a été acceptée.
- 2) La démission de M. Pascal Leclerc comme gérant B de la société, a été acceptée.
- 3) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 4 novembre 1968 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant B, pour une période illimitée.
- 4) Monsieur Andreas Demmel, employé privé, né le 11 avril 1969 à München (Allemagne), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant B, pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



*Pour Advent Mango 6*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008055258/1649/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07996. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**CFC Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 73.304.

Les comptes annuels au 31 octobre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008055606/267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07276. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Advent Mango 7, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 55.967,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 115.789.

*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 8 avril 2008*

- 1) La démission de M. Russell Perchard comme gérant B de la société, a été acceptée.
- 2) La démission de M. Pascal Leclerc comme gérant B de la société, a été acceptée.
- 3) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 4 novembre 1968 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant B, pour une période illimitée.
- 4) Monsieur Andreas Demmel, employé privé, né le 11 avril 1969 à München (Allemagne), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant B, pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Advent Mango 7*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008055260/1649/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07998. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Munus Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 59.576.

EXTRAIT

La société prend acte de la démission de Mme Sara Cipollini en qualité d'administrateur de classe B de la Société, avec effet au 17 avril 2008.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008055261/2460/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08007. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Falck Energy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 39.554.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Marthe Thyès-Walch, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 février 1992, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 328 du 31 juillet 1992 et modifiée pour la dernière fois par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 décembre 2007, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 205 du 25 janvier 2008.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Falck Energy S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055280/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06559. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080060872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Dwilling Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 113.677.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 11 avril 2008*

*Résolutions*

Suite à la démission de Monsieur Xavier Mangiullo, comme administrateur, l'assemblée décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012, Monsieur Raffaele Saurwein, directeur, résidant à CH-6901 Lugano, Via Pelli 1.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008055262/1142/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08001. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080061518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Flodrive UK V2 (General Partner) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 138.062.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of April.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) "LaSalle UK Ventures Co-Investment Property 1 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136.658, having its registered office at 41, avenue de la Liberté,

here represented by Mrs Sonia GABRIELE, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 14 April 2008,

and

2) "Flodrive Holdings Limited", a private limited liability company incorporated and existing under the laws of England, registered with the Companies House under company number 2685691, having its registered office at 61, Chandos Place, London WC2N 4HG, United Kingdom,

here represented by Mrs Sonia GABRIELE, previously named, by virtue of a proxy, given in London, United Kingdom, on 15 April 2008.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Flodrive UK V2 (General Partner) S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The Company's share capital is set at fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-) represented by seven thousand six hundred and fifty (7,650) class A Shares (the holders thereof being referred to as "A Partners") with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each and seven thousand three hundred and fifty (7,350) class B Shares (the holders thereof being referred to as "B Partners") with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

Any reference made hereinafter to the "shares" shall be construed as a reference to the class A Shares and/or to the class B Shares, depending on the context and as applicable. The same construction applies to any reference made hereinafter to the "partners" of the Company.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 9.** If any of the following events (hereinafter the "Obligatory Transfer Events") happens to a partner which is not incorporated in Luxembourg, such partner shall serve a notice in writing to the other partners, indicating (i) that he is required under this article to transfer or offer for transfer (or enter into an agreement to transfer) all of his shares in the Company, and (ii) the details of the Obligatory Transfer Event (hereinafter the "Transfer Notice"):

(a) the liquidation (voluntary or otherwise) of (i) the partner or, (ii) in relation to any company, any subsidiary undertaking of that company, any holding company of that company, and any subsidiary undertaking of any such holding company, and in relation to any unit trust, its unitholders, and in relation to any other trust, its beneficiaries (hereinafter an "Associate"), other than a genuine solvent reconstruction or amalgamation in which the new company assumes (and is capable of assuming) all the obligations of the partner or Associate; or

(b) a change of control (as control is defined in section 840 of the Income and Corporation Taxes Act 1988 of the United Kingdom) of the partner although in the case of an Associate that ceases to be an Associate, it shall transfer the shares back to the original partner or to another Associate rather than serve a Transfer Notice under this article; or

(c) an order is made by a court of competent jurisdiction, or a resolution is passed for the administration of the partner, or documents are filed with the court for the appointment of an administrator, or notice of intention to appoint an administrator is given by the partner, or its managers/directors or by a qualifying floating charge holder (as defined in paragraph 14 of Schedule B1 to the Insolvency Act 1986 of the United Kingdom); or

(d) any step is taken by any person other than an Associate (and is not withdrawn or discharged within 90 days) to appoint a receiver, administrative receiver or manager in respect of the whole or a substantial part of the assets or undertaking of the partner or an Associate; or

(e) the partner or Associate being unable to pay its debts as they fall due for the purposes of section 123 (1) of the Insolvency Act 1986 of the United Kingdom; or

(f) the partner or Associate entering into a composition or arrangement with its creditors; or

(g) if a process has been instituted that could lead to the partner being dissolved and its assets being distributed among the partner's creditors, shareholders or other contributors; or

(h) the partner ceasing to carry on its business or substantially all of its business; or

(i) the partner committing a material or persistent breach of any shareholders' agreement to which it is a party in relation to the shares in the Company which if capable of remedy has not been so remedied within 20 business days (being intended that business day means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are open for business in the City of London, hereinafter "Business Day") of the other partner requiring such remedy.

If the partner that has suffered the Obligatory Transfer Event fails to serve a Transfer Notice, such notice is deemed to have been served (hereinafter a "Deemed Transfer Notice") in relation to its shares in the Company on the date on which the other partner becomes aware of such Obligatory Transfer Event.

**Art. 9.1.** The partner receiving the Transfer Notice in respect of the Obligatory Transfer Event (hereinafter the "Buyer") has the right, within 28 days of receiving the Transfer Notice (the first day is the day after it received the Transfer Notice) or, as the case may be, the date of the Deemed Transfer Notice, to notify the partner serving the Transfer Notice (hereinafter the "Seller") of (i) his offer to buy all the shares of the Seller in the Company (ii) at a price for cash specified by the Buyer and (iii) not on deferred terms, (iv) setting out the terms of such offer in the notice (hereinafter the "Offer Notice").

**Art. 9.2.** The Seller has a period of 14 days (hereinafter the "Share Pricing Period") from receiving the Offer Notice (the first day is the day after the date of receipt of the Offer Notice) within which to notify the Buyer in writing that he:

(a) accepts the price offered for the shares by the Buyer; or

(b) requests that the fair market value for the shares is determined by an independent firm of accountants appointed by the partners or, in the absence of agreement between the partners, the board of managers of the Company shall appoint an independent firm of accountants, for the time being, of the Institute of Chartered Accountants of England and Wales acting as an expert (and not an arbitrator) (hereinafter the "Expert").

The Seller is deemed to have accepted the offer at the price stated by the Buyer and on the terms set out in its Offer Notice if the Seller does not expressly accept or request a fair market value determination (as defined in this article) by the end of the Share Pricing Period.

**Art. 9.3.** The price for the shares shall be:

(a) the price offered by the Buyer if, at the expiry of the Share Pricing Period, the Seller has accepted that price, or neither accepted that price nor requested the determination of a fair market value by the Expert; or

(b) the fair market value determined by the Expert if the Seller requests such a determination before the expiry of the Share Pricing Period.

**Art. 9.4.** Where the price is referred to the Expert, to exercise its right to buy, the Buyer shall give notice in writing to the Seller within 14 days of receiving notification of the fair market value determined by the Expert (the first day being the day after the Buyer receives the fair market value notification) of his intention to buy the shares at such price.

**Art. 9.5.** Acceptance or deemed acceptance under article 9.2 or the service of a notice to buy under article 9.4 shall bind the parties to buy and sell the shares, as the case may be. The Buyer and the Seller shall enter into an agreement stating the terms of the sale and notify such agreement to the Company.

**Art. 9.6.** In this article, the fair market value of the shares to be sold in the Company shall be the value that the Expert certifies to be the fair market value in his opinion based on the following assumptions:

- (a) the value of the shares in question is that proportion of the fair market value of the entire issued share capital of the Company that the Seller's shares bear to the then total issued share capital of the Company (with no premium or discount for the size of the Seller's shareholding or for the rights or restrictions applying to the shares);
- (b) the sale is between a willing buyer and a willing seller on the open market;
- (c) the sale is taking place on the date that the Obligatory Transfer Event occurred;
- (d) if the Company is then carrying on its business as a going concern, on the assumption that it shall continue to do so; and
- (e) the shares are sold free of all encumbrances.

If any problem arises in applying any of the assumptions set out in this article, the Expert shall resolve the problem in whatever manner he shall, in his absolute discretion, think fit.

**Art. 9.7.** The Expert shall be requested to determine the fair market value for the shares within 28 Business Days of his appointment and to notify the Seller and the Buyer of his determination.

**Art. 9.8.** Subject to any confidentiality provisions, the Expert may have access to all accounting records and other relevant documents of the Company.

**Art. 9.9.** The Expert's determination shall be final and binding on the partners (in the absence of fraud or manifest error).

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

### **C. Management**

**Art. 11.** The Company is managed by a board of managers composed of two A managers and by one B manager, who need not be partners. The partners may, from time to time, decide to appoint additional A managers and B managers in a ratio of two A managers to one B manager.

The A managers appointed to the board of managers are hereinafter referred to as "A Managers", and each an "A Manager", the B managers appointed to the board are hereinafter referred to as "B Managers" and each a "B Manager".

Any reference made hereinafter to the "managers" shall be construed as a reference to the A Managers and/or to the B Manager(s), depending on the context and as applicable.

The A Managers shall be elected from a list of candidates proposed by the A Partners and the B Manager(s) shall be elected from a list of candidates proposed by the B Partners. The list of candidates proposed by each class of partners shall be determined by a simple majority vote of the partners of that class of shares.

In the event of a vacancy in the office of a manager following death, resignation, retirement or otherwise, the remaining managers may temporarily appoint a manager. Such appointment may only be effected on a list of candidates proposed by the partners of the class of shares that has appointed the manager whose office has become vacant.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by (i) the signature of any A Manager or (ii) the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

**Art. 12.** The Company is managed by a board of managers which may choose from among its A Managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. There shall be a majority of Luxembourg resident managers on the board at any time and the chairman shall be a Luxembourg resident.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting, in each case, outside of the United Kingdom. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail

or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues although at no times can a United Kingdom resident manager represent other managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, although such means of communication shall not be valid if initiated from the United Kingdom. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, provided the managers present do not constitute a majority of managers residing in the United Kingdom. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication provided that the majority of such means of communication is not commenced from within the United Kingdom. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by any two managers (other than where a majority of those signing are resident in the United Kingdom).

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 16.** The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 17.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save for a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on 1 January, and ends on 31 December of the same year.

**Art. 21.** Each year on 31 December, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be distributed to the partners of the Company, each share being entitled to the same fraction of such distribution.



## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed as follows:

	Shares
1) LaSalle UK Ventures Co-Investment Property 1 S.à r.l., prenamed, .....	7,650 class A
2) Flodrive Holdings Limited, prenamed .....	7,350 class B
Total: .....	15,000

All the shares subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2008.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro.

### *General meeting of partners*

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
2. The following persons are appointed as A Managers of the Company for an unlimited period:
  - Ms Stéphanie DUVAL, Associate Director, born in Sainte-Catherine, France, on 10 June 1971, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; and
  - Mr André BAUWENS, Senior Accountant, born in Manono, Democratic Republic of Congo, on 24 February 1966, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
3. The following person is appointed as B Manager of the Company for an unlimited period:
  - Mr Anthony Menashi KHALASTCHI, Company Director, born in London, United Kingdom, on 30 March 1961, residing at 59, Avenue Road, London NW8 6HR, United Kingdom.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the persons appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

### A COMPARU:

1) "LaSalle UK Ventures Co-Investment Property 1 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 136.658, et ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

ici représentée par Madame Sonia GABRIELE, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 avril 2008,

et

2) "Flodrive Holdings Limited", une private limited liability company constituée et régie selon les lois d'Angleterre, enregistrée auprès de Companies House sous le numéro 2685691, et ayant son siège social au 61, Chandos Place, Londres WC2N 4HG, Royaume Uni,

ici représentée par Madame Sonia GABRIELE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, Royaume-Uni, le 15 avril 2008.

Les procurations paraphées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiquées ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Flodrive UK V2 (General Partner) S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou celles de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra également agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes dettes et obligations de sociétés ou associations en commandite ou d'autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminentes, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-), représenté par sept mille six cent cinquante (7.650) parts sociales de catégorie A (les détenteurs des dites parts ci-après dénommés "Associés de Catégorie A") d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune et de sept mille trois cent cinquante (7.350) parts sociales de catégorie B (les détenteurs des dites parts ci-après dénommés "Associés de Catégorie B") d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

Toute référence faite dans le présent acte à des "parts" ou "parts sociales" devra être interprétée comme désignant les parts sociales de catégorie A et/ou les parts sociales de catégorie B, en fonction du contexte, et toute référence faite à des "associés" de la Société devra être interprétée selon le même procédé.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 9.** Dans le cas où l'un des événements suivants (ci-après les "Cas de Transfert Obligatoire") se produirait pour un associé qui n'a pas été constitué au Luxembourg, ledit associé devra notifier par écrit aux autres associés (i) qu'il est requis par cet article de transférer ou d'offrir de transférer (ou de conclure un contrat de transfert) toutes les parts sociales qu'il détient dans la Société, et (ii) les détails concernant le Cas de Transfert Obligatoire (ci-après la "Notification de Transfert"):

(a) la liquidation (volontaire ou autre) de (i) l'associé ou, (ii) par rapport à toute société, toute entreprise filiale de cette société, toute société détenant des participations dans cette société, et toute entreprise filiale d'une société détenant des participations dans cette société, et par rapport à toute société d'investissement, tout détenteur de parts, et pour tout autre trust, ses bénéficiaires (ci-après un "Partenaire"), autre qu'une reconstruction ou fusion en état de solvabilité suite à laquelle la nouvelle société assumera (et est capable d'assumer) toutes les obligations de l'associé ou du Partenaire; ou

(b) un changement de contrôle (tel que contrôle est défini dans la section 840 du Income and Corporation Taxes Act 1988 du Royaume Uni) de l'associé bien que, dans le cas d'un Partenaire qui cesse d'être un Partenaire, celui-ci est obligé de ré-transférer ses parts sociales à l'associé original ou à un autre Partenaire au lieu d'envoyer une Notification de Transfert selon cet article; ou

(c) une ordonnance est émise par une juridiction compétente, ou une résolution est adoptée afin de décider le contrôle judiciaire de l'associé, ou des documents sont déposés auprès d'un tribunal compétent pour la nomination d'un administrateur judiciaire, ou notification de l'intention de nommer un administrateur judiciaire (administrator) est donnée par l'associé, ou ses gérants ou par un détenteur d'un gage sur fonds de commerce qualifié pour ce faire (tel que défini au paragraphe 14 de l'annexe B1 du Insolvency Act 1986 du Royaume Uni); ou

(d) des mesures sont prises par toute personne autre qu'un Partenaire (et ne sont pas retirées ou rejetées dans les 90 jours) pour nommer un administrateur judiciaire, un contrôleur, un juge délégué, un expert-vérificateur, un commissaire, un juge-commissaire, un liquidateur ou un curateur (receiver, administrative receiver or manager), pour tout ou une partie substantielle de l'actif ou des participations de l'associé ou d'un Partenaire; ou

(e) l'associé ou un Partenaire est incapable de payer ses dettes au moment de leur exigibilité pour les besoins de la section 123 (1) du Insolvency Act 1986 du Royaume Uni; ou

(f) l'associé ou un Partenaire entretient dans un concordat de faillite avec ses créiteurs; ou

(g) si une procédure est initiée qui pourrait mener à la dissolution de l'associé et à la distribution de son actif à ses créiteurs, actionnaires ou autres investisseurs; ou

(h) l'associé cessant son activité ou une partie substantielle de son activité; ou

(i) l'associé commettant une violation substantielle et continue d'un pacte d'associés auquel il est partie par rapport aux parts sociales de la Société et, autant que c'est possible, laquelle violation n'a pas été remédié dans les 20 jours ouvrables (étant entendu que jour ouvrable signifie un jour (autre qu'un samedi ou dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes à Londres, ci-après un "Jour Ouvrable") suivant la demande de remédier à cette violation de l'autre associé.

Si l'associé envers lequel un Cas de Transfert Obligatoire s'est produit n'envoie pas une Notification de Transfert, cette notification est présumée avoir été envoyée (ci-après une "Notification de Transfert Présumée") par rapport aux parts sociales qu'il détient dans la Société à la date à laquelle l'autre associé se rends compte de ce cas de Transfert Obligatoire.

**Art. 9.1.** L'associé qui a reçu la Notification de Transfert à la suite d'un Cas de Transfert Obligatoire (ci-après l'"Acheteur") a le droit, dans les 28 jours suivant la réception de la Notification de Transfert (le premier jour étant le jour suivant la réception de la Notification de Transfert) ou, le cas échéant, la date de la Notification de Transfert Présumée pour notifier à l'associé qui a envoyé la Notification de Transfert (ci-après le "Vendeur") (i) son offre d'acheter toutes les parts sociales que le Vendeur détient dans la Société (ii) à un prix en numéraire spécifié par l'Acheteur (iii) payable immédiatement, (iv) en précisant les conditions de l'offre dans la notification (ci-après la "Notification de l'Offre").

**Art. 9.2.** Le Vendeur dispose d'une période de 14 jours (ci-après la "Période d'Evaluation") après avoir reçu la Notification de l'Offre (le premier jour étant le jour suivant la date de réception de la Notification de l'Offre) pour notifier par écrit à l'Acheteur qu'il:

(a) accepte le prix offert par l'Acheteur pour les parts sociales; ou

(b) requiert que la juste valeur marchande de ces parts sociales soit déterminée par un cabinet d'experts-comptables indépendant, nommé par les associés ou, en l'absence d'accord entre les associés, le conseil de gérance de la Société

nommera momentanément un cabinet d'experts-comptables indépendant de l'Institute of Chartered Accountants of England and Wales pour agir en tant qu'expert (et non en tant qu'arbitre) (ci-après l'"Expert").

Le Vendeur est présumé avoir accepté l'offre au prix spécifié par l'Acheteur et aux termes précisés dans la Notification de l'Offre si le Vendeur n'accepte pas expressément ou ne requiert pas une détermination de la juste valeur marchande (telle que défini dans cet article) avant la fin de la Période d'Evaluation.

**Art. 9.3.** Le prix pour les parts sociales sera:

(a) le prix offert par l'Acheteur si, à l'expiration de la Période d'Evaluation, le Vendeur a accepté ce prix ou s'il n'a ni accepté ce prix ni requis la détermination de la juste valeur marchande par l'Expert; ou

(b) la juste valeur marchande déterminée par l'Expert si le Vendeur requiert une telle détermination avant la fin de la Période d'Evaluation.

**Art. 9.4.** Lorsqu'il en est référé à l'Expert pour le prix et pour exercer son droit à acheter, l'Acheteur doit envoyer une notification par écrit au Vendeur dans les 14 jours suivant la notification de la juste valeur marchande telle que déterminée par l'Expert (le premier jour étant le jour suivant la réception par l'Acheteur de la notification de la juste valeur marchande) de son intention d'acheter les parts sociales à ce prix.

**Art. 9.5.** L'acceptation ou l'acceptation présumée selon l'article 9.2 ou l'envoi d'une notification d'achat selon l'article 9.4 obligera les parties à vendre ou acheter les parts sociales, selon le cas. L'Acheteur et le Vendeur concluront une convention établissant les conditions de la vente et notifieront cette convention à la Société.

**Art. 9.6.** Dans cet article, la juste valeur marchande des parts sociales de la Société destinées à être vendues sera la valeur que l'Expert certifie étant à son avis la juste valeur marchande sur base des présuppositions suivantes:

(a) la valeur des parts sociales concernées correspond à la proportion de la juste valeur marchande du capital social de la Société que les parts sociales du Vendeur représentent par rapport à l'ensemble du capital social de la Société (à l'exclusion de primes d'émission ou déductions faites à cause de l'importance des participations du Vendeur ou à cause de droits ou restrictions s'appliquant aux parts sociales);

(b) la vente est faite entre un acheteur complaisant et un vendeur complaisant sur marché libre;

(c) la vente a lieu à la date à laquelle le Cas de Transfert Obligatoire s'est produit;

(d) que la Société poursuit à ce moment ses activités (going concern), supposant qu'elle continuera à poursuivre ses activités; et

(e) les parts sociales sont vendues sans charge quelconque.

Si un problème devait résulter de l'application d'une des présuppositions énumérées dans cet article, l'Expert résoudra le problème par tout moyen qu'il estimera discrétionnairement adéquat.

**Art. 9.7.** L'Expert devra déterminer la juste valeur marchande des parts sociales dans les 28 Jours Ouvrables suivant sa nomination et la notifier au Vendeur et à l'Acheteur.

**Art. 9.8.** Sous réserve d'accords de confidentialité, l'Expert pourrait avoir accès à toute la comptabilité et aux autres documents de la Société pertinents à ses fins.

**Art. 9.9.** La décision de l'Expert sera finale et obligatoire entre les associés (sauf en cas de fraude ou erreur manifeste).

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux gérants A et un gérant B, qui n'ont pas besoin d'être associés. Les associés peuvent, par la suite, décider de nommer des gérants A et gérants B supplémentaires respectant le ratio de deux gérants A pour un gérant B.

Les gérants A nommés par le conseil de gérance sont ci-après dénommés "Gérants A" et chacun un "Gérant A", les gérants B nommés par le conseil de gérance sont ci-après dénommés "Gérants B" et chacun un "Gérant B".

Toute référence faite dans le présent acte aux "gérants" devra être interprétée comme désignant le(s) Gérant(s) A et/ou le(s) Gérant(s) B, en fonction du contexte.

Les Gérants A seront élus d'une liste de candidats proposée par les Associés A et le(s) Gérant(s) B sera/seront élu(s) d'une liste de candidats proposée par les Associés B. La liste des candidats proposée par chaque catégorie d'associés sera déterminée par un vote à la majorité simple des associés de cette catégorie de parts sociales.

En cas de vacance du poste d'un gérant en raison d'un décès, d'une démission, d'un départ en retraite ou autre, les gérants restant peuvent nommer temporairement un gérant.

Cette nomination ne pourra être faite qu'à partir d'une liste de candidats proposée par les associés de la catégorie de parts sociales ayant nommé le gérant dont le poste est vacant.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par (i) la signature de tout Gérant A ou, (ii) la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

**Art. 12.** La Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses Gérants A un président et qui pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Une majorité de résidents du Luxembourg doit assister au conseil de gérance, et le président devra être un résident du Luxembourg.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, dans tous les cas en dehors du Royaume-Uni. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télégramme, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues bien qu'aucun gérant résidant au Royaume-Uni ne puisse représenter d'autres gérants.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. De tels moyens de communication ne seront cependant pas valables, s'ils sont mis en œuvre à partir du Royaume-Uni. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance, à condition que parmi les gérants présents, il n'y ait pas une majorité de gérants demeurant au Royaume-Uni. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télégramme, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants (à condition qu'une majorité des signataires ne demeure pas au Royaume-Uni).

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par les présents statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que par une décision prise à l'unanimité. Pour toute autre modification statutaire, l'approbation d'une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social est requise.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### E. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 20.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde sera distribué aux associés de la Société, chaque part sociale donnant droit à la même fraction de cette distribution.

### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés proportionnellement aux parts sociales de la Société qu'ils détiennent.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts sociales
1) LaSalle UK Ventures Co-Investment Property 1 S.à r.l., prénommée, . . . . .	7.650 A
2) Flodrive Holdings Limited, prénommée . . . . .	<u>7.350 B</u>
Total: . . . . .	15.000

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille sept cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les personnes mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoquées, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
2. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants A de la Société pour une durée indéterminée:
  - Madame Stéphanie DUVAL, directrice adjointe, née à Sainte-Catherine, France, le 10 juin 1971, avec adresse professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; et
  - Monsieur André BAUWENS, comptable sénior, né à Manono, République Démocratique du Congo, le 24 février 1966, avec adresse professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée comme Gérant B de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Anthony Menashi KHALASTCHI, directeur général, né à Londres, Royaume-Uni, le 30 mars 1961, demeurant au 59, Avenue Road, Londres NW8 6HR, Royaume-Uni.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. GABRIELE, J.J. WAGNER.



Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 avril 2008, Relation: EAC/2008/5510. — Reçu quatre-vingt-quatorze Euros quatre-vingt-quinze Cents (18.990,14.- à 0,5% = 94,95.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): FISCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008057007/239/577.

(080063416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2008.

---

**VP International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 40.159.

L'Assemblée Générale des actionnaires tenue en date du 16 avril décide d'accepter la démission de l'Alliance Révision S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes de la Société, et de pourvoir à son remplacement par la nomination de TMF Luxembourg S.A. ayant son siège social 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55.728.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2008.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2008055264/805/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08000. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080061455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Cristal Red S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.909.

En date du 26 mars 2008, l'associé unique, Waterside Financial Ltd, avec siège social à Main Street, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, a transféré la totalité de ses 12.500 parts sociales à la société Aubrey Istrian Villas Limited, avec siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

En conséquence, Aubrey Istrian Villas Limited est l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055265/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06906. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080061434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**BCEF Investments II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 80.384.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du 18 décembre 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- accepter la démission de International Private Equity Services Ltd, avec siège social au 13-15, Victoria Road, BGU-GY1 3ZD St Peter Port, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat.

- nomination de Madame Sharon ALVAREZ, avec adresse à Valenciana, Avenue Germaine, Ville au Roi, GY1 PF, St Peter Port, Guernsey, Royaume-Uni, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à

échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 janvier 2008 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055270/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06890. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**AWI, S.à r.l. société unipersonnelle à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 92.321.

—  
Gérance

En date du 11 avril 2008, Georges WICKLER a démissionné en tant que gérant de la société AWI S.A R.L. avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 14 avril 2008.

Pour extrait conforme et sincère

FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008055267/1345/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07377. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Aprovia Luxembourg Groupe Usine Nouvelle, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.076.600,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 87.985.

La nouvelle adresse de Nicolas Paulmier, gérant, est au 1, St John's Place, EC1M 4NP Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055302/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07168. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**The Hill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.829.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055612/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04469. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**Bercopa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 43.869.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055609/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04468. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

**Energy and Infrastructure Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 113.029.

Le rapport annuel au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

*Investment Fund Services*

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

*Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2008055305/7/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07405. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Aprovia Finance G&T, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 87.612.

La nouvelle adresse du gérant Hugh Langmuir est au 25, avenue de la Lorraine, 78110 Le Vésinet, France.  
La nouvelle adresse du gérant Nicolas Paulmier est au 1, St John's Place, EC1M 4NP Londres, Royaume-Uni.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055306/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07159. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Denovo Holdings, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 18.912.

Par décision du Conseil d'administration du 7 décembre 2007, LANNAGE S.A., R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société DENOVO HOLDINGS: Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, KOFFOUR S.A., R.C.S. Luxembourg B-86086, 283, route d'Arlon, L -1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société DENOVO HOLDINGS: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et VALON S.A., R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil

d'administration de la société DENOVO HOLDINGS: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 avril 2008.

*Pour DENOVO HOLDINGS S.A., société anonyme holding*

Experta Luxembourg, société anonyme

Catherine Royemans / Mireille Wagner

Référence de publication: 2008055426/1017/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07051. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080061472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Aprovia Finance, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 87.482.

En date du 30 juin 2007, l'associé unique, Aprovia Group Holding, a transféré son siège social du 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055309/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07165. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080061332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Aprovia Finance, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 87.482.

La nouvelle adresse de Nicolas Paulmier, gérant, est au 1 St John's Place, EC1M 4NP Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055310/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07162. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080061325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**MEIF II Germany Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.961.

En date du 15 décembre 2007, la nouvelle adresse de Monsieur Edward BECKLEY, gérant de classe B, est la suivante: Fryers Lane, CM22 7AP, Hatfield Heath, Bishops Stortford, Hertfordshire, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Référence de publication: 2008055321/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07174. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080061312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Riviera Invest und Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 114.739.

Les comptes annuels pour la période du 2 mars 2006 au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055329/723/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07114. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080060933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**IW Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 87.332.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle, tenue en date du 3 avril 2008, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1) renouvellement des mandats des administrateurs suivants:

- Frank Przygodda, administrateur B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Dominique Robyns, administrateur B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Salvador Da Cunha Guedes, administrateur de classe A, avec adresse professionnelle à Aldeia Nova, 4430-809 Avintes, Portugal.

- Bernardo De Brito e Faro, administrateur A, avec adresse professionnelle à Aldeia Nova, 4430-809 Avintes, Portugal.

- Francisco José Garcia de Valadares Souto, administrateur de classe A, avec adresse professionnelle à Aldeia Nova, 4430-809 Avintes, Portugal.

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

2) renouvellement du mandat de réviseur d'entreprise de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055312/581/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07170. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080061319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Smurfit Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 112.300.

En date du 3 janvier 2006, la dénomination de l'associé unique, JSG PACKAGING LIMITED, a été modifiée en SMURFIT KAPPA GROUP LIMITED.

Puis en date du 2 avril 2007, la dénomination de l'associé unique, SMURFIT KAPPA GROUP LIMITED, a été modifiée en SMURFIT KAPPA INVESTMENTS LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055319/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07172. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080061315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Diversified Growth Company en abrégé D.G.C., Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 7.565.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 1<sup>er</sup> avril 2008 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de:

- Hervé Burger, 74, Grand Rue, L-1660 Luxembourg,
  - Henri Grisius, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,
  - Theo Limpach, 158, rue de Sesselich, B-6700 Arlon,
  - Marc Hoegger, 98, rue de Saint Jean, CH-1201 Genève,
  - Pierre-Yves Augsburg, 74, Grand Rue, L-1660 Luxembourg,
- pour une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises:

- PricewaterhouseCoopers Sàrl pour l'exercice 2008.

*Pour Diversified Growth Company en abrégé D.G.C.*

Pictet Funds (Europe) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055432/52/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07359. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Insight PlateSpin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.353.

—  
Par résolutions prises en date du 7 novembre 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de George McCULLOCH, avec adresse au 680, Fifth Avenue, NY 10019 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.
- nomination de Mark LESSING, avec adresse au 680, Fifth Avenue, NY 10019 New York, Etats-Unis, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008055322/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP07176. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Zais Ucits, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.897.

—  
Le bilan et l'affectation du résultat au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 3 mars 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ZAIS UCITS

Fortis Banque Luxembourg, Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008055337/584/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07522. - Reçu 58,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**IHV Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 137.957.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den zweiten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1.- CASIMA Invest S.à r.l, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Gesellschaftssitz in L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker, welche durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 12. März 2008 gegründet wurde, noch nicht veröffentlicht im Memorial C;

2.- PATRIMA Invest S.à r.l, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Gesellschaftssitz in L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker, welche durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 12. März 2008 gegründet wurde, noch nicht veröffentlicht im Memorial C;

beide hier vertreten durch Herrn Werner MEYER, sous-directeur, mit beruflicher Anschrift in L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker, auf Grund von zwei privatschriftlichen Vollmachten, welche, nachdem sie durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar "ne varietur" unterschrieben wurden, gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleiben, um mit ihr einregistriert zu werden.

Diese ersuchen den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Die vorbenannten Komparenten errichten hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "IHV Invest Sàrl".

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Wohnungs- und Gewerbebau sowie der An- und Verkauf von Grundstücken.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, übernehmen, vertreten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, ausüben.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.

**Art. 5.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600,-) und ist eingeteilt in einhundertsechszwanzig (126) Geschäftsanteile zu je einhundert Euro (EUR 100,-).

**Art. 7.** Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

**Art. 8.** Zwischen den Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

**Art. 9.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

**Art. 10.** Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die, in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Im Todesfälle eines Gesellschafters fallen dessen Gesellschaftsanteile an die bleibenden Gesellschafter und sind zum Buchwert an den Nachfolger auszusahlen.

**Art. 12.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 13.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

**Art. 14.** Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Vorübergehende Bestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

#### *Zeichnung der Anteile*

Die 126 Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

	Anteile
1.- CASIMA Invest S.à r.l, vorbenannt . . . . .	63
2.- PATRIMA Invest S.à r.l, vorbenannt . . . . .	63
Total . . . . .	126

Die Gesellschaftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von ZWÖLFTAUSENDSECHSHUNDERT EURO (EUR 12.600,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendeinhundert EURO (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammgefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Zu Geschäftsführern auf unbestimmte Zeit werden ernannt:

- Herr Patrick LAMBERTI, Geschäftsführer, geboren am 21. Oktober 1966 in Trier (Deutschland), wohnhaft in D-54294 Trier, Eisenbahnstrasse 8 (Deutschland),
- Herr Rudolf EWERHARDY, Geschäftsführer, geboren am 10. Oktober 1955 in Trier (Deutschland), wohnhaft in D-54295 Trier, Im Tiergarten 8 (Deutschland).

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der Geschäftsführer.

2.- Der Sitz der Gesellschaft ist in L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker.

Der Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparenten ausdrücklich anerkennen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben,

Gezeichnet: Meyer, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 avril 2008, LAC/2008/15123. — Reçu à 0,50%: soixante-trois euros (€ 63.-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 21. April 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008055550/202/109.

(080061140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Schroder Matching Plus, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 122.195.

—  
EXTRAIT

En date du 28 décembre 2007, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Schroder Matching Plus (la "Société") a pris les décisions suivantes:

- reconnaissance de la nomination erronée de Deloitte S.A., en date du 28 novembre 2006, en tant qu'auditeur de la Société pour l'exercice social se clôturant au 30 septembre 2007;

- nomination, avec effet au 28 novembre 2006, de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., en tant qu'auditeur de la société pour l'exercice social se clôturant au 30 septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Pour Schroder Matching Plus

Gary JANAWAY

Director

Référence de publication: 2008055358/4369/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04106. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**EURX Russia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.552.

—  
Il résulte de résolutions prises par le conseil de gérance de la Société, le 28 mars 2008 que:

- Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, est nommé réviseur d'entreprises avec effet au 9 mai 2007 jusqu'à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008055340/7959/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07441. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Groupe Adeo & Cie Valadeo, Société en Commandite par Actions,  
(anc. Leroy Merlin Participations & Cie Valaction).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 64.283.

L'an deux mille huit, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LEROY MERLIN PARTICIPATIONS & CIE VALACTION, une société en commandite par actions, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.283 ("la Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 530 du 21 juillet 1998. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Léon THOMAS, dit Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1786 du 23 août 2007.

La société Groupe ADEO (anciennement dénommée "LEROY MERLIN PARTICIPATIONS"), Actionnaire commandité de la Société, demande à Madame Sabine DUEZ, demeurant professionnellement à Lezennes, d'assurer la présidence de l'assemblée générale.

Le Président ouvre la séance à 10h00 au siège social de la Société.

Le Président désigne comme Secrétaire, Madame Stéphanie JUAN, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme Scrutateur Monsieur Etienne PIGEON, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Une première assemblée, qui avait été fixée au 14 mars 2008, a été convoquée par avis publiés:

1. au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 481 du 26 février 2008 et n ° 559 du 6 mars 2008;
2. au Lëtzebuenger Journal, n ° 040 du 26 février 2008 et n ° 047 du 6 mars 2008.

Il résulte de la convocation des actionnaires que l'assemblée a été régulièrement convoquée. Toutefois, il résulte du procès-verbal de cette assemblée que le quorum de présence exigé et fixé à 50% du capital social de la Société n'a pas été atteint. En effet, le 14 mars 2008, seule une action de la Société sur 5.156.000 était représentée. En conséquence, aucune délibération ne pouvait avoir lieu (articles 103 et 67-1 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

La présente assemblée a été convoquée au terme de la publication d'un second avis:

1. au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 661 du 18 mars 2008 et n ° 806 du 3 avril 2008;
2. au Lëtzebuenger Journal, n ° 055 du 18 mars 2008 et n ° 066 du 3 avril 2008;
3. au Luxemburger Wort, n ° 066 du 18 mars 2008 et n ° 079 du 3 avril 2008.

Il résulte de la convocation des actionnaires que l'assemblée a été régulièrement convoquée. En l'espèce, aucun quorum de présence n'est exigé.

Les propriétaires d'actions présents ou représentés, le nombre d'actions qu'ils détiennent et les mandataires des propriétaires d'actions représentés sont renseignés sur la liste de présence, qui, après avoir été signée par les propriétaires d'actions présents, les mandataires des propriétaires d'actions représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal. Il résulte de la liste de présence que une (1) Action de Commandité et zéro (0) Action Ordinaire est représentée, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur son ordre du jour.

Les mandataires des propriétaires d'actions représentés confirment au bureau avoir pris, avant la présente assemblée, connaissance de l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour est constitué comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en GROUPE ADEO & CIE VALADEO;
2. Refonte des statuts de la Société conformément au projet annexé;
3. Divers;

III. Après lecture des documents soumis à l'assemblée par le Président, notamment du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 9 octobre 2006 de l'Actionnaire commandité de la Société et du projet de statuts annexé, et après délibération de l'assemblée sur chaque point à l'ordre du jour, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Etant donné que l'Actionnaire commandité, la société "LEROY MERLIN PARTICIPATIONS" est devenue "Groupe ADEO", l'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société en "GROUPE ADEO & CIE VALADEO".

### Deuxième résolution

L'assemblée décide de refondre les statuts de la Société conformément au projet annexé, de sorte que les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

"GROUPE ADEO & CIE VALADEO, Société en commandite par actions, Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, RCS Luxembourg B 64.283

Statuts au 18 avril 2008

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et dénomination sociale.** Il est constitué entre les comparants et tous ceux qui deviendront actionnaires commanditaires par la suite une société sous forme de société en commandite par actions sous la dénomination sociale de GROUPE ADEO & CIE VALADEO (ci-après la "Société").

- Actionnaire commandité:

La Société est gérée par un actionnaire commandité unique: la société anonyme de droit français, Groupe ADEO, ayant son siège social à F-59260 LEZENNES (France), Rue Chanzy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 358 200 913 (ci-après le "Commandité" ou le "Gérant").

- Actionnaires commanditaires:

La possibilité de devenir actionnaire commanditaire est restreinte aux seules sociétés du GROUPE ADEO et à leurs Salariés tels que définis ci-dessous, à la Société Fiduciaire CORDUSIO avec siège social à Via Dante, 4, I-20121 Milan ainsi qu'à toute autre personne ou société désignée par le Commandité (ci-après les "Commanditaires").

Par GROUPE ADEO, il y a lieu d'entendre la société Groupe ADEO avec siège social à Lezennes, ainsi que ses filiales directes ou indirectes, détenues à plus de 10%, à condition qu'elles aient été autorisées par le conseil d'administration de la société Groupe ADEO.

Par Salarié, il y a lieu d'entendre toutes les personnes ayant un contrat de travail avec l'une des sociétés du GROUPE ADEO tel que défini ci-dessus, en vigueur à la date possible de la souscription ou de l'acquisition de titres de la Société.

Le Commandité a également le droit d'acheter des actions de Commanditaires.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être déplacé sur tout le territoire du Grand-Duché de Luxembourg sur décision du Gérant.

La Société peut établir, par décision du Commandité, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera Luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La durée de la Société est illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications de statuts.

**Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est la détention de participations ou d'actions, sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou autrement et le transfert par vente, échange ou autrement, la détention d'actions, obligations, promesses de paiement et autres titres de tout genre, et la propriété, l'administration, le développement, la gestion et le contrôle de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tout concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

Le portefeuille de la Société est constitué principalement de titres non cotés des sociétés du GROUPE ADEO, sous toute forme présente et à venir, ainsi que de valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé en fonctionnement régulier, de parts ou d'actions d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), d'instruments de protection du portefeuille par le biais de l'intervention sur les marchés à terme et les marchés d'options selon la réglementation en vigueur, et de titres de créance négociables.

La Société peut emprunter en quelque forme que ce soit et elle peut émettre des obligations. En général, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et toute décision qu'elle juge utile pour l'accomplissement et le développement de ses activités.

**Art. 5. Responsabilités.** Le Commandité est tenu de toutes les dettes qui ne peuvent être payées avec les avoirs de la Société. En cas de pluralité de Commandités, ceux-ci sont solidairement et conjointement responsables de l'ensemble desdites dettes.

**Art. 6. Actionnariat.** Les actions de la Société appartiennent soit au Commandité (les "Actions du Commandité"), soit aux Commanditaires (les "Actions Ordinaires").

L'ensemble des Actions du Commandité et des Actions Ordinaires de la Société est désigné sous le terme d'"Actions".

Les Actions du Commandité ne peuvent être transférées à une autre personne sauf si une assemblée générale des actionnaires nomme un nouveau Commandité et qu'il y a modification des statuts y relative.

Les Actions du Commandité appartenant au Gérant ne peuvent être transférées excepté au gérant remplaçant qui sera nommé.

Les Actions du Commandité sont non rachetables et ne peuvent pas faire l'objet d'un rachat forcé.

Les Commanditaires peuvent acquérir des Actions Ordinaires rachetables.

En cas de cessation d'un contrat de travail, les Actions Ordinaires détenues par l'ancien Salarié devront être vendues au Commandité de la Société, au plus tard après la prochaine évaluation des Actions du GROUPE ADEO, permettant la valorisation de la Société.

#### **Art. 7. Capital social.**

- Capital souscrit

Le capital souscrit de la Société est de vingt-cinq millions deux cent soixante-quatre mille quatre cents euros (EUR 25.264.400.-), représenté par cinq millions cent cinquante-six mille (5.156.000) Actions d'une valeur nominale de quatre euros quatre-vingt-dix cents (EUR 4,90) dont une (1) appartient au Commandité et est non rachetable et cinq millions cent cinquante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (5.155.999) sont des Actions Ordinaires.

Les Actions sont entièrement libérées.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les conditions prévues par l'article 49-8 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

- Capital autorisé

Le capital social de la Société pourra être porté à soixante-dix millions vingt et un mille euros (EUR 70.021.000.-) (le "Capital Autorisé") par la création et l'émission par le Gérant d'Actions Ordinaires d'une valeur nominale de quatre euros quatre-vingt-dix cents (EUR 4,90) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les Actions Ordinaires existantes (les "Actions Ordinaires Nouvelles").

Le Gérant est autorisé à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'Actions Ordinaires Nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances en capital, par la conversion d'emprunts obligataires, où la partie du Capital Autorisé correspondant au montant brut de l'emprunt convertible est réservé à la conversion dès l'émission, ou encore, avec l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital.

Le Gérant fixe le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives des Actions Ordinaires Nouvelles ainsi que les conditions et les modalités de souscription et de libération des Actions Ordinaires Nouvelles.

Le Gérant est également autorisé à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'Actions Ordinaires Nouvelles à émettre dans le cadre du Capital Autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans prenant cours à la date de publication au Mémorial de l'acte renouvelant le Capital Autorisé et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires en ce qui concerne les Actions Ordinaires Nouvelles qui n'auront pas été émises par le Gérant.

#### **Art. 8. Forme des actions.** Toutes les Actions seront émises sous forme nominative.

Chaque Action emportera un droit de vote à chaque assemblée d'actionnaire, sauf disposition contraire contenue dans la loi luxembourgeoise.

Toutes les Actions émises seront inscrites au registre des Actions nominatives qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'Actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'Action s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des Actions nominatives. La Société décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

Les certificats d'Action ou confirmations écrites seront signés par le Gérant. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et les informations pourront être envoyées.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété de l'Action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'Action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'Action.

Les Actions ne pourront pas être données en garantie par l'actionnaire, de quelque manière et pour quelque motif que ce soit.

**Art. 9. Transfert d'action - droit de préemption.** Tout transmission d'Action Ordinaire est soumise à un droit de préemption de la part du Commandité dans les conditions précisées au présent article et à l'article 10 des présents statuts.

Ce droit de préemption du Commandité comporte la faculté d'acquérir les Actions Ordinaires par préférence à tout autre acheteur soit pour son compte, soit au nom et pour le compte d'une personne de son choix.



Tout actionnaire qui a l'intention de transférer des Actions Ordinaires ou des droits y afférents (ci-après le "Cédant") doit en informer le Commandité par une déclaration (ci-après la "Déclaration de Transfert") effectuée par lettre recommandée au siège de la Société ou remise au représentant du Commandité moyennant reçu, en y joignant, le cas échéant, les certificats d'Actions Ordinaires afférents.

Sauf accord du Commandité, une Déclaration de Transfert produira effet seulement le quinzième jour de chaque mois de l'année. Toute notification reçue par le Commandité après le 5<sup>ème</sup> jour du mois ne prendra effet qu'au quinzième jour du mois suivant.

Le Commandité pourra faire valoir son droit de préemption par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Cédant ou remise au représentant du Cédant moyennant reçu dans les trente (30) jours à compter de la réception de la Déclaration de Transfert. Si le Commandité exerce son droit de préemption, le transfert devient effectif au moment de l'émission de sa lettre et le transfert d'Actions Ordinaires sera enregistré, avec effet à ce jour, au registre des Actions nominatives.

Si le Commandité n'exerce pas son droit de préemption dans le délai de trente (30) jours après réception de la Déclaration de Transfert, le Cédant pourra vendre les Actions Ordinaires ou autres droits y rattachés en un ou plusieurs lots, à un ou plusieurs Salariés de son choix. Le silence du Commandité pendant le délai indiqué équivaut à un refus d'acheter.

Au cas où le Commandité n'exerce pas son droit de préemption, les Actions Ordinaires pourront être rachetées pendant le prédit délai de trente jours par la Société.

Le transfert d'Actions Ordinaires se fera (i) si des certificats d'Actions Ordinaires ont été émis, par la remise à la Société du certificat d'Actions Ordinaires et de tous autres documents de transfert exigés par la Société, et (ii) s'il n'a pas été émis de certificat d'Actions Ordinaires, par une déclaration de transfert écrite, datée et signée par l'actionnaire selon les dispositions de l'article 40 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et portée au registre des Actions nominatives.

Le Commandité peut, pour juste motif, refuser d'enregistrer le transfert d'Actions Ordinaires.

**Art. 10. Fixation du prix de transfert.** Le transfert d'Actions, effectué avec ou sans exercice du droit de préemption, a lieu dans les conditions suivantes:

Un expert indépendant nommé par la Société, procède annuellement avant le 15 mai, à l'évaluation de la valeur des Actions, de manière irrévocable, selon les critères suivants:

La valeur de l'Action de la Société est calculée à l'initiative du Gérant, après la clôture de la Bourse de Paris, le dernier jour de chaque mois ou le dernier jour ouvré précédent cette date. Exceptionnellement, pour les souscriptions annuelles et pour les transferts d'Actions, il sera procédé à une évaluation de l'Action le 15 mai ou le jour ouvré précédant cette date.

Les valeurs mobilières et les instruments financiers inscrits à l'actif de la Société sont évalués de la manière suivante:

- Les actions des sociétés du GROUPE ADEO n'étant pas cotées, sont évaluées chaque année à dire d'expert désigné par le Président du Tribunal de Commerce dont dépend le siège de la société Groupe ADEO à la demande du Président du Conseil d'Administration des sociétés. Cette évaluation est approuvée par les Commissaires aux Comptes des sociétés émettrices. Si en cours d'année intervenaient des événements susceptibles de modifier sensiblement la valeur de ces titres, ces sociétés s'engagent à faire procéder à une nouvelle évaluation;

- Les obligations émises par les sociétés du GROUPE ADEO sont évaluées à leur valeur nominale majorée de la fraction courue du coupon;

- Tous les autres titres susceptibles d'être émis par les sociétés du GROUPE ADEO sont évalués selon les critères prévus aux contrats d'émission. En tout état de cause leur valeur sera confirmée chaque année par l'expert désigné pour l'évaluation des actions des sociétés du GROUPE ADEO;

- Les valeurs françaises et étrangères cotées en France sur le marché à règlement mensuel, sur le marché au comptant et sur le second marché, sont évaluées sur la base du premier cours inscrit à la date du calcul de la valeur de l'action de la société;

- Les valeurs mobilières négociées sur un autre marché, hors de France, sont évaluées sur la base du cours de leur marché principal converti en France suivant le cours de la devise à Paris au jour de l'évaluation;

- Les actions de Sociétés d'investissement à capital variable en valeurs mobilières (SICAV) et les parts de Fonds communs de placement (FCP) sont évaluées au dernier prix de rachat connu au jour de l'évaluation;

- Les titres de créances négociables sont évalués sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions sur le marché;

- Les produits négociés sur des marchés dérivés réglementés sont évalués au dernier cours de compensation connu;

- Les valeurs mobilières cotées dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou qui n'ont pas fait l'objet de cotation le jour de la valeur liquidative, sont évaluées pour une valeur nulle.

Le prix ainsi déterminé sera notifié par le Gérant aux actionnaires annuellement avant le 20 mai.

Tout transfert d'Action intervenant dans l'année suivant cette évaluation se fera au prix ainsi fixé.

**Art. 11. Rachat force des actions par la société.** Les Actions Ordinaires sont toutes rachetables. Elles pourront être rachetées par la Société lorsque l'actionnaire ne remplit plus les conditions fixées aux articles 1<sup>er</sup> et 6 des présents statuts ou dans le cas prévu à l'article 9 des présents statuts.

Lorsque la Société fait usage de son droit de rachat, les Actions Ordinaires sont rachetées d'après la procédure suivante:

- La Société notifie au titulaire d'Actions Ordinaires à racheter une notice (ci-après la "Notice de Rachat"). La Notice de Rachat revêtu la forme déterminée par le Gérant. Elle détermine la date de rachat et le nombre des Actions Ordinaires à racheter. Elle est transmise par lettre recommandée ou transmise au représentant du titulaire d'Actions Ordinaires à racheter moyennant reçu;

- La Société rachètera toute Action Ordinaire mentionnée à la Notice de Rachat au dernier prix fixé et connu à la date de paiement conformément à l'article 10 des présents statuts;

- Sauf détermination contraire de la part du Gérant, le montant dû au titulaire d'Actions Ordinaires suite à l'opération de rachat sera payé moyennant un chèque ou un virement à l'ordre du titulaire de ces Actions Ordinaires rachetées, à l'adresse indiquée à la Société, à la date indiquée dans la Notice de rachat.

Le rachat doit être effectué d'une manière permise par la loi.

**Art. 12. Droit de souscription préférentiel sur les actions nouvelles.** Conformément aux présents statuts, les titulaires d'Actions Ordinaires renoncent, pour autant que la loi le permet, au droit de souscription préférentiel attaché à ces Actions Ordinaires.

**Art. 13. Gérant.** La Société sera administrée par le Gérant tel que défini à l'article 1<sup>er</sup> des présents statuts.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, la continuation de cette dernière aura lieu conformément aux dispositions de l'article 112 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

**Art. 14. Pouvoirs du gérant.** Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance de la Société appartiennent au Gérant.

**Art. 15. Signature sociale.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, ou d'un représentant dûment nommé ou mandaté à cette fin par le Gérant, ou par la (les) autres signature(s) de toute (s) autre (s) personne (s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

**Art. 16. Conseil de surveillance.** Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa compatibilité, seront surveillées par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires parmi les actionnaires de la Société pour une période de deux exercices, les mandats venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes du deuxième exercice.

Il peut élire un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant. Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous les membres au moins huit jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, par télégramme, télex ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour les réunions qui seront tenues à des date et place prévues par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut alors agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues avec une limite de deux.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou les extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Si, lors de la réunion, le nombre de votes en faveur ou en défaveur de la résolution est égal, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

**Art. 17. Conflits d'intérêt.** Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Commandité ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Commandité auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Commandité qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires ne sera pas, par la même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

**Art. 18. Indemnisation.** La Société pourra indemniser le Commandité et tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Commandité, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tout procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, de directeur ou de fondé de pouvoir du Commandité ou pour avoir été à la demande du Commandité, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions ou procès il serait finalement condamné pour négligence grave.

**Art. 19. Réviseur externe.** En complément du Conseil de Surveillance, l'assemblée générale des actionnaires nommera un réviseur externe pour superviser les comptes de la Société.

Le réviseur externe sera élu pour une période de six exercices au plus.

**Art. 20. Assemblées générales des actionnaires.** L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle est présidée par le Commandité ou son représentant.

Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve qu'une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le ou les Commandités.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant de sa propre initiative ou sur demande du Conseil de Surveillance.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg-Ville, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois d'avril à 14 heures, et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les actionnaires seront convoqués conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le Gérant peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

**Art. 21. Vote lors des assemblées générales.** A l'assemblée générale, chaque Action confère une voix à son titulaire. Un actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée par le biais d'une procuration écrite donnée à un autre actionnaire ou à un tiers.

Les Actions des Commandités, s'il y en a plusieurs par vote en bloc, confèrent un pouvoir de veto à l'égard des résolutions de l'assemblée générale.

Les résolutions de l'assemblée générale sont adoptées par une majorité simple des Actions présentes ou représentées.

Aucune résolution ne pourra être valablement prise sans l'accord du ou des Commandités.

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de l'année.

**Art. 23. Affectation des bénéfices annuels.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

**Art. 24. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Commandité par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

**Art. 25. Liquidation de la société.** En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

**Art. 26. Loi applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, il est référé aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h30.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. JUAN, E. PIGEON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 avril 2008, Relation: LAC/2008/16183. — Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008055947/242/347.

(080061776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

**EURX Antalya Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.585.

Il résulte de résolutions prises par le conseil de gérance de la Société, le 28 mars 2008 que:

- Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, est nommé réviseur d'entreprises avec effet au 9 mai 2007 jusqu'à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 avril 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008055342/7959/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07450. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Valbonne I, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.582.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 1<sup>er</sup> avril 2008 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de:

- Pierre-Alain Eggly, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
- Philippe Bertherat, 60, route des Acacias, CH-1211 Genève 73,
- Claude Demole, 60, route des Acacias, CH-1211 Genève 73,

pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Deloitte S.A. pour l'exercice 2008.

*Pour Valbonne I*

Pictet Funds (Europe) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008055434/52/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07360. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

**Finholding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 57.519.

Le bilan 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008055343/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05915. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**EURX Delta Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.617.

Il résulte de résolutions prises par le conseil de gérance de la Société, le 28 mars 2008 que:

- Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, est nommé réviseur d'entreprises avec effet au 9 mai 2007 jusqu'à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008055344/7959/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07459. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Best-Sellers Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5230 Sandweiler, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 47.755.

Constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Alex Weber, notaire alors de résidence à Bascharage, en date du 18 mai 1994, publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 374 du 3 octobre 1994.

Le bilan au 31 janvier 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 3/4/08.

Pour Best-Sellers Luxembourg S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008055347/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02840. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Vistra (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 750.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 37.185.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale du 4 février 2008 qu'il a été décidé de remplacer le réviseur actuel, la société Lux-Audit Révision S.à r.l., avec effet immédiat.

Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été nommé nouveau réviseur pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pour extrait conforme

Roeland P. Pels

Référence de publication: 2008056118/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP08095. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080062131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

**EURX Gamma Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.620.

—  
Il résulte de résolutions prises par le conseil de gérance de la Société, le 28 mars 2008 que:

- Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, est nommé réviseur d'entreprises avec effet au 9 mai 2007 jusqu'à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 avril 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008055345/7959/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07463. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**EURX Joseph II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 124.735.

—  
Il résulte de résolutions prises par le conseil de gérance de la Société, le 28 mars 2008 que:

- Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, est nommé réviseur d'entreprises avec effet au 6 février 2007 jusqu'à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Fait à Luxembourg, le 22 avril 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008055346/7959/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07466. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080060971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Alma Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 118.901.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 20 juillet 2007 que la démission de Monsieur Richard Pool-Jones de ses fonctions d'Administrateur a été acceptée avec effet au 24 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Agir Luxembourg

*Domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2008055363/6102/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04944. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080061173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**EURX HRE Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.027.

—  
Il résulte de résolutions prises par le conseil de gérance de la Société, le 28 mars 2008 que:

- Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, est nommé réviseur d'entreprises avec effet au 2 mai 2007 jusqu'à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 avril 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008055348/7959/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07469. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080060980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**EURX Route d'Arlon Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 124.839.

—  
Il résulte de résolutions prises par le conseil de gérance de la Société, le 28 mars 2008 que:

- Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, est nommé réviseur d'entreprises avec effet au 6 février 2007 jusqu'à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 avril 2008.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008055350/7959/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07472. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080060984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Orbi Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.525.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 25 mars 2008*

Monsieur Jean FELL a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 21.4.2008.

*Pour extrait sincère et conforme*

*Pour ORBI INVEST S.A.*

*Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.*

*Signatures*

Référence de publication: 2008055407/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07473. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080061346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**EURX Central European Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 122.417.

Il résulte de résolutions prises par le conseil de gérance de la Société, le 28 mars 2008 que:

- Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, est nommé réviseur d'entreprises avec effet au 6 décembre 2006 jusqu'à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 avril 2008.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008055353/7959/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07480. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080060992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**EURX Kons Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 105.616.

Il résulte de résolutions prises par le conseil de gérance de la Société, le 28 mars 2008 que:

- Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, est nommé réviseur d'entreprises avec effet au 13 janvier 2005 jusqu'à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 avril 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008055356/7959/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07482. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Iddi Fix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 59, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 41.764.

—  
Suite à une cession de 100 parts intervenue entre la société MEDIA SHOP Sàrl et Monsieur Barend dit Bas SCHAGEN en date du 22 janvier 2008, les 100 parts représentatives du capital social de la société IDDI FIX S.à r.l. sont entièrement détenues par Monsieur Barend dit Bas SCHAGEN, commerçant, demeurant à L-7433 Grevenknapp, Maison 14B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 février 2008.

*Pour Iddi Fix S.à r.l.*

Marc WAGNER / Barend dit Bas SCHAGEN

Référence de publication: 2008055393/283/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05982. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Best-Sellers Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5230 Sandweiler, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 47.755.

—  
Constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Alex Weber, notaire alors de résidence à Bascharage, en date du 18 mai 1994, publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 374 du 3 octobre 1994.

Le bilan au 31 janvier 1996 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

*Pour Best-Sellers Luxembourg S.A.*

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008055349/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02773. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

**Best-Sellers Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5230 Sandweiler, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 47.755.

—  
Constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Alex Weber, notaire alors de résidence à Bascharage, en date du 18 mai 1994, publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 374 du 3 octobre 1994.

Le bilan au 31 janvier 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

*Pour Best-Sellers Luxembourg S.A.  
Interfiduciaire S.A.  
Signature*

Référence de publication: 2008055351/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02822. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080060991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---

### **Sesa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.872.

Constituée sous la dénomination de «Stuart Société Anonyme» comme une société de droit du Liechtenstein. Le siège social de la société a été transféré à Luxembourg et la société a adopté la nationalité luxembourgeoise par-devant M<sup>e</sup> Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 25 novembre 1999, acte publié au Mémorial C no 279 du 13 avril 2000. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 6 avril 2007, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 1361 du 5 juillet 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SESA S.A.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures*

Référence de publication: 2008055630/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07535. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2008.

---

### **CWS N.V. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-5280 Sandweiler, 6, Zone Industrielle Rolach-Hall.

R.C.S. Luxembourg B 60.120.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires et du conseil d'administration de la société CWS N.V., société anonyme de droit belge, avec siège social au Berchemstadionstraat 78, B-2600, Berchem, Anvers, Belgique (la «Société»), tenus le 29 février 2008, que la résolution suivante a été adoptée:

La personne suivante a été nommée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008, pour une durée d'une année, en tant qu'administrateur et en tant qu'administrateur délégué de la Société:

- Monsieur Markus Hucko, administrateur, né le 27 mai 1972 à Eschweiler, Allemagne, demeurant au Tovermolen 23, 5629 LH Eindhoven aux Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 avril 2008

*Pour la Société  
Signature  
Un mandataire*

Référence de publication: 2008055362/1035/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06484. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080061209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2008.

---